

PolySphère : Mandat 2011-2012

En tant que comité de l'AEP, PolySphère doit se conformer aux règlements et politiques de l'AEP, respecter le budget accordé par le Conseil d'Administration ainsi qu'interrompre toutes ses activités, laisser son local clos et inanimé et déléguer deux membres lors des assemblées générales de l'AEP. Également, en tant que comité à l'interne, PolySphère doit déléguer un membre minimum à chaque régie à l'interne et remplir les mandats qui lui sont attribués par le Conseil d'Administration et la régie à l'interne de l'AEP.

Les membres autorisés à négocier avec le/les responsables de la comptabilité de l'AEP sont Margaux Meyssonier, directrice, et Alix Tachet, trésorière.

Mission pour 2010-2011

La mission principale de PolySphère est avant tout de veiller à la sensibilisation de la communauté polytechnicienne face aux problématiques environnementales et de développement durable. En cela, PolySphère se mandate d'informer la population de Polytechnique des actions durables que chacun peut effectuer tant sur le campus que chez lui ou dans sa vie quotidienne afin de réduire ses impacts négatifs sur l'environnement. PolySphère oriente ses actions autour de la réduction des impacts sur l'environnement des différentes activités du campus et tient à travailler conjointement avec les divers groupes environnementaux externes à l'AEP, notamment UniVertCité, la Coalition Jeunesse Sierra (CJS) et le Partenariat Jeunesse pour le Développement Durable (PJDD). Particulièrement cette année, PolySphère compte s'assurer de la réalisation de l'orientation générale de l'AEP qui consiste à travailler afin de rendre le pavillon Lassonde une zone sans eau embouteillée

Activités prévues

- Semaine de l'environnement
- Kiosques de vente de produits équitables
- Kiosques de sensibilisation au Pub
- Campagne de lutte contre l'eau embouteillée à Polytechnique et vente de gourdes réutilisables
- Mise en vente des cahiers seconde vie
- Journée sans voiture
- 5 @ 7

Services Offerts

- Prêt du charriot de vaisselle pour les comités de l'AEP